



N° de résolution
ou annotation

2022-03-70

2022-03-71

Province de Québec

Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance extraordinaire qui s'est tenue à huis clos en conférence web et en présentiel le 9 mars 2022 à 19 heures, à la salle municipale de Roquemaure.

Mme Rachel Alarie, mairesse via ZOOM

Mme Chantal Mainville, conseillère via ZOOM

Mme Josée Chrétien, conseillère via ZOOM

Mme Lucie Gravel, conseillère en présentiel

M. Adrien Paradis, conseiller en présentiel

M. Robert Tailleur, conseiller en présentiel

M. Fernand Landry, conseiller en présentiel

Était également présente Mme Lise Roy, via ZOOM.

1.0 Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 19h01, sous la présidence de Mme Rachel Alarie, mairesse.

Il est proposé par M. Adrien Paradis, appuyé par M. Fernand Landry et résolu d'accepter l'avis de convocation reçu de Mme la mairesse Rachel Alarie et de procéder à la réunion.

Adopté à l'unanimité

2.0 Nomination secrétaire d'assemblée

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Fernand Landry de nommer Lise Roy comme secrétaire d'assemblée.

Adopté à l'unanimité

3.0 Adoption de l'ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la séance ;
- 2.0 Nomination d'une secrétaire d'assemblée
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 A. Engagement temporaire d'une technicienne administrative pour produire les taxes aux citoyens et pour effectuer la comptabilité jusqu'à l'embauche d'une directrice générale.
- 5.0 Donner accès au compte de banque à la technicienne pour qu'elle puisse aller chercher les SIPC déjà payés avant de produire les comptes de taxes.; autorisation pour faire les paies
 - 5.1 Accès à Clic Sécur
- 6.0 Heures d'ouverture du bureau municipal au public
- 7.0 Levée de la séance.

Donné à Roquemaure, le 7 mars 2022



N° de résolution
ou annotation

2022-03-73

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par la conseillère Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté dans l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité

4.0 Engagement temporaire d'une technicienne administrative pour produire les taxes aux citoyens et pour effectuer la comptabilité jusqu'à l'embauche d'une directrice générale.

Attendu que la municipalité se retrouve sans employé de bureau depuis le 2 mars dernier ;

Attendu que Mme la mairesse a contacté Mme Lise Roy afin de venir dépanner la municipalité temporairement ;

Attendu que, pour accepter ce remplacement Mme Roy a émis des conditions spécifiques, soit que seule Mme la mairesse sera en contact avec elle sur les heures de bureau, que ce soit par courriel ou par téléphone et ce, afin de pouvoir se concentrer à faire la comptabilité ;

En conséquence, il est proposé par M. Adrien Paradis, appuyé par M. Fernand Landry, de procéder à l'engagement de Mme Lise Roy afin de remettre notre comptabilité à jour et de faire la production des comptes de taxes pour l'année 2022.

M. Fernand Landry signale par contre qu'il est en désaccord avec la 2^e partie de la résolution, soit que l'accès au bureau municipal soit réservé strictement à Mme la mairesse. A rediscuter.

Adoptée à la majorité

5.0 Donner accès au compte de banque à la technicienne pour qu'elle puisse aller chercher les SIPC déjà payés avant de produire les comptes de taxes et autorisation pour faire les paies

ATTENDU QUE la technicienne administrative, en l'absence de directrice générale devra aller récupérer les données pour les encaissements par SIPC ;

Attendu que la technicienne administrative devra produire les paies des élus et des employés ;

Attendu que plusieurs comptes se paient directement sur Internet (électricité, téléphone etc.) ;

Attendu que les dépôts des encaissements par chèques ou en argent devront être faits par Mme Roy ;

2022-03-74

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Lise Roy, technicienne administrative à demander, à la Caisse Desjardins, un code d'administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires.

Adoptée à l'unanimité



N° de résolution
ou annotation

2022-03-76

2022-03-77

Accès à ClicSécur

Numéro d'identification : 1006132282

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 8813436431

Il est proposé par Mme Lucie Gravel, appuyée par Mme Chantal Mainville et résolu d'autoriser Mme Lise Roy, technicienne administrative :

- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

6.0 Heures d'ouverture du bureau municipal au public

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyé par M. Adrien Paradis et résolu à l'unanimité que les heures d'ouverture du bureau municipal demeureront du lundi au mercredi de 9h00 à 16h00.

Le jeudi, la technicienne sera au bureau mais non accessible au public, et ce, tant et aussi longtemps que les livres comptables ne seront pas à jour.

Les offres d'emploi seront affichées à nouveau, sur les sites où nous pourrions avoir accès, la résolution en ce sens ayant déjà été passée antérieurement.

7.0 Levée de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Fernand Landry propose la levée de l'assemblée, appuyé par Mme Lucie Gravel. Il est 19h24.

Lise Roy

Secrétaire d'assemblée

Rachel Alarie

Mairesse